



- Agenda 21 -

Enjeu	Lutter contre le changement climatique et préserver les ressources
Objectif	Maîtriser la demande en énergie dans l'habitat, les bâtiments municipaux et l'éclairage public

FA 1.1	Action	Diminuer les consommations d'énergies liées à l'éclairage public
---------------	---------------	--

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Services techniques, SDEM
Partenaires	EDF, syndicat d'électricité, bureau d'étude éclairagiste conseil

Descriptif	<p>L'éclairage public est le poste de dépense énergétique le plus important pour une collectivité locale. C'est aussi celui où l'on a des résultats très probants en matière de réduction des consommations (de nombreux exemples en France attestent de réduction des consommations et des coûts de l'ordre de 20 à 40%).</p> <p>L'éclairage de nuit est aussi un vecteur de sentiment de sécurité pour la population alors que les statistiques de délits montrent que la densité d'éclairage et celle des délits n'a pas de rapport. On peut donc agir au niveau technique mais aussi expérimenter, avec une pédagogie appropriée, une approche différenciée de l'éclairage public en modifiant les horaires d'allumage et d'extinction des lampadaires, voire en supprimant certains d'entre eux.</p> <p>Cette action peut se dérouler en plusieurs étapes :</p> <ol style="list-style-type: none">1 : Recensement des sources d'éclairage public et type de matériel et d'ampoules utilisées2 : Renégociation des contrats avec le fournisseur d'électricité3 : Planification du renouvellement des ampoules et du matériel éventuellement4 : Expérimentation sur un quartier de moindre éclairage par changement des horaires et/ou suppression de zones (modulation d'éclairage, programmation des horaires)5 : Travail sur les nouveaux lotissements6 : Pédagogie et communication en continu7 : Eclairage festif (Noël)
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Réduction des consommations et de GES• Réduction des coûts de fonctionnement• Impact sur le nombre de délits• Ressenti de la population
--	--

Echéancier	<ul style="list-style-type: none">• Action immédiate sur le recensement, la pédagogie et l'expérimentation• Renouvellement des matériels et renégociation des contrats selon les échéances prévues
-------------------	---

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none">• Gestion interne de l'éclairage par les services techniques• Adapter l'enveloppe annuelle de renouvellement des ampoules et du matériel : 15 000€
-------------------------------------	---

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalité concernée : <ul style="list-style-type: none">• Lutte contre le changement climatique et préservation de l'atmosphère
--	--

Enjeu	Lutter contre le changement climatique et préserver les ressources
Objectif	Maîtriser la demande en énergie dans l'habitat, les bâtiments municipaux et l'éclairage public

FA 1.2	Action	Former le personnel communal pour réaliser les DPE et assurer un suivi énergétique, une maintenance interne compétente et réactive
---------------	---------------	--

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	
Partenaires	CNFPT, ADEME

Descriptif	<p>La réalisation du diagnostic de performance énergétique (DPE) dans les bâtiments publics d'une surface de plus de 1000 m² par un bureau d'étude certifié et son affichage est obligatoire depuis décembre 2007.</p> <p>La réalisation de diagnostics sur l'ensemble des bâtiments, outre l'intérêt pédagogique pour la collectivité, permet de travailler dans la durée sur l'enjeu majeur de la maîtrise énergétique. Cette étude est en cours sur le patrimoine bâti communal. C'est une première étape pour identifier les bâtiments les plus énergivores et donc de prioriser les travaux susceptibles d'entraîner plus d'économies. Le potentiel d'économie d'énergie va dépendre de la performance énergétique (kWh/m²), de la surface du bâtiment, du mode de chauffage existant et de sa durée d'utilisation...</p> <p>Proposer des formations en thermique, génie climatique et au bilan carbone© permettrait en plus de faire des préconisations à partir de ces DPE, d'avoir des compétences internes pour intervenir sur les installations et d'engager une démarche plus large et plus structurante sur les économies d'énergies communales.</p> <p>Cette action liée à toutes les autres relatives à l'énergie (typologie d'habitat, réflexion sur le PLU) participera à la réalisation d'un <u>cadastre énergétique</u>.</p>
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personne(s) formée(s) • Classement énergétique des bâtiments (A à G) • Travaux d'amélioration réalisés
--	--

Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostics en cours 2009 • Formations du personnel dès 2010
-------------------	---

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de la mesure de la performance énergétique des bâtiments : 1800 € • Coût de la formation « bilan carbone© » : 2000 € • Coût de formation thermique complémentaire : enveloppe de 4000 €
-------------------------------------	--

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	<p>Finalités concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Épanouissement de tous les êtres humains (sur l'aspect accès au savoir / formation) • Développement suivant des modes de consommation et de production responsables • Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère (pour les économies d'énergie qui suivront les DPE)
--	---



- Agenda 21 -

Enjeu	Lutter contre le changement climatique et préserver les ressources
Objectif	La maîtrise de la demande en énergie dans l'habitat, les bâtiments municipaux et l'éclairage public

FA 1.3	Action	Renégocier les contrats avec les distributeurs d'énergie
---------------	---------------	--

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Services municipaux
Partenaires	Commission extra municipale de veille écologique – groupe énergie

Descriptif	<p>L'action porte ici sur les abonnements aux distributeurs d'énergies et en aucun cas sur les consommations. L'objectif est de diminuer la facture énergétique d'Arradon en adaptant les contrats aux consommations réelles et aux puissances nécessaires mais elle ne doit surtout pas autoriser à consommer davantage. C'est une utilisation au plus juste des deniers publics.</p> <p>Elle est en lien direct avec le principe de veille et de suivi des consommations énergétiques communales. Elle est donc dépendante de la mise en œuvre de l'action N° 1.2</p> <p>Déroulement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un état des lieux des contrats en cours avec les distributeurs d'énergie • Vérifier la correspondance entre les contrats souscrits (relation entre puissance et consommations effectives) • Contacter les fournisseurs d'énergies et adapter les contrats s'il y a lieu • Répéter l'opération annuellement.
-------------------	---

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des abonnements au plus juste • Économies financières
--	---

Echéancier	<p>C'est une action simple et qui peut être mise en œuvre rapidement.</p> <p>Répéter cette opération chaque année à partir du relevé de consommations énergétiques.</p>
-------------------	---

Moyens humains et financiers	<p>Une personne en charge du suivi des factures et des consommations : services techniques et comptables.</p>
-------------------------------------	---

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	<p>Finalités concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre le changement climatique • Poursuivre une dynamique de production et de consommation responsable
--	--

Enjeu	Lutter contre le changement climatique et préserver les ressources
Objectif	Maîtriser la demande en énergie dans l'habitat, les bâtiments municipaux et de l'éclairage public

FA 1.4	Action	Réaliser une typologie énergétique de l'habitat
---------------	---------------	---

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon – CAPV et sa démarche de Plan Climat territorial
Maître d'œuvre	
Partenaires	ADEME, INSEE

Descriptif	<p>Il s'agit de déterminer la typologie d'habitat de la commune : année de construction, taille de l'habitation, taille du terrain, pavillons individuels ou habitat collectif, type de chauffage, rénovation (isolation, huisserie, VMC...) ou non, etc. Ces informations peuvent être recherchées dans les archives de la communes (demande de travaux), le cadastre, les instituts statistiques tels que l'Insee, la base de données régionale énergie - climat (en cours de mise en place conjointement par l'ADEME et le CR Bretagne) mais aussi par un questionnement direct de la population. Cette typologie permettra de déterminer les émissions moyennes des gaz à effet de serre (eq CO₂) de l'habitat à Arradon et permettra donc de déterminer le tonnage global des émissions et de situer la commune selon celles-ci. Elle sera aussi un moyen de réorienter la politique d'habitat et d'urbanisme (PLU, critères de performance énergétique des nouvelles constructions...).</p> <p>Afin de l'illustrer, la commune pourra réaliser une thermographie des constructions.</p>
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Typologie d'habitat • Tonnes de CO₂ émises par l'habitat sur la commune • Comparaison sur des communes de même strate, départementale, régionale
--	---

Echéancier	<p>L'accès à la base de données régionale énergie – climat est prévu pour avril 2010. Les données seront alors immédiatement disponibles ainsi que la typologie.</p> <p>La commune devra déterminer si ces données sont suffisantes ou s'il faut les affiner par un travail sur le terrain.</p>
-------------------	---

Moyens humains et financiers	<p>Travail interne au sein de la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si typologie régionale suffisante : exploitation des données, mise en forme, et présentation : 5 jours • Si typologie insuffisante : 0,5 eq temps plein sur 1 an.
-------------------------------------	--

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	<p>Finalités concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère • Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
--	---



- Agenda 21 -

Enjeu	Lutter contre le changement climatique et préserver les ressources
Objectif	La maîtrise de la demande en énergie dans l'habitat, les bâtiments municipaux et l'éclairage public

FA 1.5	Action	Réhabiliter un bâtiment public de manière exemplaire
---------------	---------------	--

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Architecte
Partenaires	ADEME, Conseil Général du Morbihan, CAUE du Morbihan, Communauté d'agglomération du Pays de Vannes, Conseil Régional de Bretagne, SIAGM

Descriptif	<p>Il n'y a pas de réalisation publique exemplaire aujourd'hui sur Arradon. L'enjeu de la performance énergétique sur un bâtiment neuf ou réhabilité est multiple pour la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est un marqueur de la volonté communale de modifier ses pratiques. • Cela crée un support de sensibilisation. • C'est une anticipation sur les réglementations thermiques futures. • C'est une réalisation susceptible d'entraîner un effet de masse auprès de la population. <p>La commune peut se fixer des objectifs à partir des DPE réalisés et en prenant comme référence des réalisations de bâtiments basse consommation, bâtiments passifs ou bâtiments à énergie positive.</p> <p>L'accent sera mis sur la volonté de la collectivité qui sera retranscrite dans le cahier des charges, le document programme cadrant l'aménagement. Dans le cadre d'une démarche participative, Arradon pourra associer les commissions extra municipales à l'élaboration de ce programme en l'invitant à participer au choix sur les énergies, les matériaux, la gestion de l'eau, le niveau de performance énergétique, le tout en compagnie d'un architecte.</p>
-------------------	---

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Gains énergétiques si c'est une réhabilitation • Niveau de consommation de référence • Émissions de GES évitées • Coût au mètre carré • Retombées du projet auprès de la population • Confort d'usage du bâtiment
--	--

Echéancier	<p>Pour une réhabilitation prochaine, les étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception du programme selon une démarche participative • Documents légaux : permis de construire • Consultation • Construction
-------------------	--

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : architecte • Coût du bâtiment ou travaux de réhabilitation
-------------------------------------	---

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées :
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre le changement climatique • Epanouissement de tous les êtres humains 	



- Agenda 21 -

Enjeu	Lutter contre le changement climatique et préserver les ressources
Objectif	Développer le recours aux énergies renouvelables

FA 1.6	Action	Installer des capteurs solaires sur les ateliers municipaux si réalisation d'un apprentis
---------------	---------------	---

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Commune ou bureau d'étude spécialisé
Partenaires	Installateurs, citoyens, Ademe

Descriptif	<p>Les toits publics bien orientés peuvent être de bons supports pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques. L'extension des ateliers municipaux pourrait être faite de telle manière à optimiser une telle installation. La production optimale sera obtenue si le toit est bien orienté (par rapport au sud) et bien incliné par rapport au soleil.</p> <p>Il suffit ensuite de faire une étude comparative de matériel, des garanties et éventuellement d'accompagnement de financement.</p> <p>Un investissement citoyen peut aussi être proposé. La commune met à disposition son toit à une structure qui verse éventuellement un loyer. Cette structure fait l'investissement via des parts en participation issues de la population puis vend l'électricité au fournisseur de son choix (EDF, Enercoop, Poweo...). Elle reverse ensuite aux investisseurs, selon le nombre de parts acquises, le produit de la vente.</p>
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de m² installés• Production et bénéfices effectués
--	---

Echéancier	<ul style="list-style-type: none">• Lié à la réalisation de l'apprentis• Une installation prend ensuite environ 6 mois (devis, démarche administrative et pose)
-------------------	--

Moyens humains et financiers	<p>Le coût d'investissement des panneaux varie de 600 à 1000 euros du mètre carré suivant la surface totale de l'installation.</p> <p>Coûts de revente d'électricité : cf. intégration ou non et production obtenue.</p> <p>Le retour sur investissement est de l'ordre de 12 à 15 ans pour une collectivité ou une entreprise.</p> <p>Il n'y a pas d'investissement pour la commune en cas de financement total par une structure citoyenne.</p> <p>Un arbitrage budgétaire est attendu pour 2010 pour la réalisation de l'apprentis.</p>
-------------------------------------	--

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	<p>Finalités concernées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.• Cohésion sociale et territoriale• Préservation de la biodiversité et des ressources
--	---



- Agenda 21 -

Enjeu	Lutter contre le changement climatique et préserver les ressources
Objectif	Développer le recours aux énergies renouvelables

FA 1.7	Action	Inciter ou imposer des équipements de performance énergétique et d'énergie renouvelable dans les opérations d'aménagements
---------------	---------------	--

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	EADM, Aménageurs
Partenaires	ADEME, Agence Locale de l'Energie, CAUE, SIAGM

Descriptif	<p>La lutte contre le changement climatique sera effective si on développe massivement les économies d'énergie et les énergies renouvelables. A travers les documents d'urbanisme (ScoT, PLU), les règlements de lotissements, les permis de construire..., la commune peut inciter, voire imposer des équipements d'isolation et d'énergie renouvelables.</p> <p>L'incitation peut être pédagogique voire financière pour certains équipements, en complément d'aides intercommunale, départementale, régionale ou nationale (travaux d'isolation, huisseries, ventilation, production d'eau chaude, d'électricité et chauffage)</p> <p>La commune peut aussi imposer en proposant un choix parmi 4 ou 5 équipements (utilisation d'éco matériaux et/ou obligation d'une isolation renforcée et/ou d'une ventilation performante et/ou de recours aux énergies renouvelables) et le soutenir financièrement.</p> <p>Les critères d'éligibilité des aides pourront se baser sur ceux de l'Ademe.</p> <p>Le prix du terrain peut aussi être variable selon le type d'investissement réalisé en économie d'énergie ou en énergie renouvelable.</p>
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de foyers et d'entreprises concernées • Economies réalisées • Production d'énergie réalisée
--	--

Echéancier	À engager sur la période 2010 / 2015 de manière graduelle, depuis l'incitation et la pédagogie jusqu'à l'intégration dans les documents d'urbanisme.
-------------------	--

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Travail supplémentaire d'instruction au niveau du service urbanisme. • Définir une enveloppe annuelle d'aides. (par exemple 10 à 15 projets par an à raison de 1500 € / projet) • Organisation d'un groupement d'achat
-------------------------------------	--

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées :
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	



- Agenda 21 -

Enjeu	Lutter contre le changement climatique et préserver les ressources
Objectif	Le recours aux énergies renouvelables

FA 1.8	Action	Anticiper le renouvellement du parc municipal de chaudières
---------------	---------------	---

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Bureau d'études thermique
Partenaires	ADEME – CAP Vannes

Descriptif	<p>Afin de préparer la transition de la commune d'Arradon à la fin des énergies fossiles, il s'agit d'anticiper une situation où la commune subirait la raréfaction des ressources fossiles et de ce fait l'augmentation de sa facture énergétique.</p> <p>Engagée dans un programme global de réduction des consommations énergétiques qui passe en priorité par l'augmentation de la performance énergétique de ses bâtiments, la commune d'Arradon peut dès aujourd'hui établir un état des lieux de son parc de chaudières et installations de chauffage. Cet état des lieux définira l'âge de la chaudière, la puissance et la « durée de vie » qu'il lui reste. Cela permet dans un premier temps d'établir un tableau de suivi des installations existantes et de cibler les postes énergivores, vieux, surdimensionnés, sous dimensionnés voire superflus...</p> <p>Pour chaque installation, une simulation sera réalisée prenant en compte une amélioration de la performance énergétique du bâti (donc un besoin de puissance moindre) non seulement du fait du matériel mais aussi du travail réalisé en amont sur les économies d'énergies), une étude multi énergie à partir de ressources renouvelables et les possibilités de mutualisation avec des équipements situés à proximité (réseau de chaleur). L'étude prendra en compte également l'évolution des besoins de la commune et présentera des comparatifs financiers intégrant les coûts de fonctionnement.</p> <p>Ce travail est confié dans un premier temps à un stagiaire dès l'année 2010.</p>
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'installations auditées, remplacées• Emissions de CO₂ évitées
--	---

Echéancier	<ul style="list-style-type: none">• Etude : 5 mois• Programme de renouvellement des installations sur 10 à 20 ans.
-------------------	---

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none">• Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sur la rédaction d'un cahier des charges (ADEME ou CAPV ?)• Réorientation des crédits d'investissement de renouvellement du matériel
-------------------------------------	---

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalité concernée : <ul style="list-style-type: none">• Lutte contre le réchauffement climatique
--	---

Enjeu	Lutter contre le changement climatique et préserver les ressources
Objectif	Soutenir les déplacements doux

FA 1.9	Action	Créer les conditions pour favoriser le vélo et réduire l'utilisation de la voiture
---------------	---------------	--

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon / Conseil Général du Morbihan
Maître d'œuvre	Commune d'Arradon / Conseil Général du Morbihan
Partenaires	Associations de cyclistes, CAPV et département, Ademe,

Descriptif	<p>Cette action a pour objectif de favoriser le vélo comme alternative à la voiture. Il s'agit avant tout de mettre en œuvre à la fois des aménagements (itinéraires cyclables) mais aussi des équipements simples (bornes de stationnement pour les vélos). Cette action est liée à la réflexion sur le PLU, au PDU et aussi à la volonté de redynamiser le centre-bourg via de nouvelles voies de communication.</p> <p>Ces aménagements et ces équipements ont aussi l'objectif de réduire la place et l'utilisation de la voiture individuelle.</p> <p>Cette action se décline en plusieurs points :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire des aménagements qui sécurisent les déplacements à vélo (prioritaire). 2. Créer des aménagements pour les stationnements des vélos (prioritaire). 3. Revoir la signalisation pour interdire l'accès aux voitures dans certains secteurs (en cours à La Pointe) 4. Organiser des manifestations de promotion du vélo (rando-vélo, vélo-bus, journée sans voiture...)
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stationnements vélos créés • Longueur de pistes cyclables sécurisées • Longueur ou surface de voirie interdite d'accès aux voitures • Nombre de cyclistes
--	--

Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> • Dès 2010
-------------------	--

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Les services techniques de la ville d'Arradon • Coût des aménagements (pistes cyclables, stationnement, signalétique, doc. de communication)
-------------------------------------	---

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	<p>Finalités concernées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre le changement climatique • Epanouissement de tous les être humains
--	---

Enjeu	Lutter contre le changement climatique et préserver les ressources
Objectif	Soutenir les déplacements doux

FA 1.10	Action	Former les élus et techniciens aux modes de déplacements doux
----------------	---------------	---

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Bureau d'étude déplacements, CNFPT
Partenaires	Commission extra municipale veille écologique – groupe transport / ADEME / CAPV, Irpa / Conseil Général du Morbihan

Descriptif	<p>Si la compétence Transports est du ressort de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes qui entreprend notamment l'élaboration d'un schéma vélo, cela n'exclut pas la mise en œuvre d'une politique communale de promotion des déplacements doux.</p> <p>Les déplacements doux sont une composante de l'éco mobilité au même titre par exemple que le co voiturage. Ils regroupent les déplacements en vélos, en rollers, en trottinette et bien entendu à pied. Dans une organisation de l'espace public qui s'est établie sur la primauté de la voiture, le réflexe « déplacements doux » est loin d'être systématique à l'occasion d'un projet d'aménagement et/ou de révision de l'espace public. L'expérience nous montre que le changement en faveur des déplacements doux passe par un changement des habitudes sur la conception des voiries et l'organisation de l'espace public.</p> <p>L'enjeu est de donner des outils pour favoriser le développement des déplacements doux et inciter la population, les élus et les services à se déplacer autrement.</p> <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur la réglementation : espaces piétons, zones 30, aménagement de pistes cyclables • Formation sur les techniques : matériaux, signalétique • Formation sur les documents : schéma vélo, itinéraires, plans de déplacement, état des lieux des flux • Formation sur la pédagogie à engager auprès de la population • Réalisation de visites auprès de communes engagées
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sessions de formation • Nombre d'acteurs formés
--	--

Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> • 1 journée de formation • visites • 1 journée de retour d'expérience
-------------------	---

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Un prestataire extérieur formateur • Une ou plusieurs visites, retours d'expériences
-------------------------------------	---

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalité concernée : <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre le changement climatique
--	--

Enjeu	Lutter contre le changement climatique et préserver les ressources
Objectif	Promouvoir les modes de déplacements doux

FA 1.11	Action	Expérimenter des liaisons régulières en minibus entre les quartiers
----------------	---------------	---

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	TPV
Partenaires	prestataire local

Descriptif	<p>Une ligne de bus permet les liaisons entre la commune et Vannes. Le diagnostic a montré un manque entre certains quartiers et le centre bourg afin de rejoindre cette ligne régulière. La dimension économique d'une prise en charge partielle ou totale par la commune d'une amélioration de la desserte locale peut parfaitement se faire en modélisant sur certains quartiers plus denses.</p> <p>Une expérimentation pourrait concerner le Moustoir/centre bourg et Bourgerel centre-bourg. Une convention pourrait être passée avec une compagnie locale de taxi, ou l'expérimentation d'un service hippobus municipal, afin d'étudier l'intérêt des habitants pour une telle desserte.</p> <p>L'expérimentation se ferait en trois étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une information mobilisation des personnes des quartiers concernés afin de susciter l'adhésion et des engagements 2. une analyse de la faisabilité (coûts, moyens, fréquences, nombres de personnes transportées, etc...) 3. Une convention avec une compagnie locale de transport sur 6 mois voire un an afin d'inscrire le projet dans la durée et adapter la liaison selon les habitudes des habitants.
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs des minibus • Nombre d'utilisateurs des liaisons régulières
--	--

Echéancier	1 ^{ère} expérimentation : 2010
-------------------	---

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge de tout ou partie du coût de transport par la commune • Prestation externe ou service en régie à étudier • Coût de l'étude : 5 000 € / financement par l'Ademe à étudier
-------------------------------------	--

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalité concernée : <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère • Préservation des ressources et de la biodiversité • Cohésion sociale et territoriale
--	--



- Agenda 21 -

Enjeu	Lutter contre le changement climatique et préserver les ressources
Objectif	Soutenir les déplacements doux

FA 1.12	Action	Etudier des modes de déplacements alternatifs à la voiture via l'élaboration d'un Plan de Déplacement Communal et la sensibilisation à l'éco-mobilité.
----------------	---------------	--

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Bureau d'études spécialisé dans les modes de déplacements alternatifs
Partenaires	Commission de veille écologique, Agence d'urbanisme, CAPV, SIAGM, ADEME

Descriptif	<p>Un plan de déplacement communal permet de réaliser un état des lieux des déplacements de la commune - en interne et avec les territoires environnants - de faire des préconisations pour des déplacements alternatifs à la voiture et de proposer des préconisations d'aménagement.</p> <p>Cette étude s'appuiera sur les travaux de la commission de veille écologique, sur le PDU de l'agglomération (en cours d'élaboration) et sera confiée à un bureau d'études spécialisé dans les modes de déplacement. Il sera intégré à la révision du PLU. La commune pourra s'entourer des conseils de l'ADEME et du SIAGM pour élaborer le cahier des charges, suivre l'étude et bénéficier d'aides.</p>
-------------------	---

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation du Plan de déplacement• Aménagements réalisés (itinéraires cyclables, parkings à vélo, desserte des quartiers en transports en commun)• Cf. indicateurs du PDU
--	--

Echéancier	<ul style="list-style-type: none">• Se rapprocher de l'ADEME et du SIAGM dès 2010 pour la réflexion sur le cahier des charges, la définition du budget et le lancement de la consultation.• 6 mois d'étude qui aboutira à un plan d'actions
-------------------	--

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none">• Coût d'une étude de Plan de déplacement : 30 000 € (Aide de l'Ademe de 30 à 60%)
-------------------------------------	--

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	<p>Finalités concernées</p> <ul style="list-style-type: none">• Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère• Préservation de la biodiversité et de la ressource• Cohésion sociale et territoriale
--	---



- Agenda 21 -

Enjeu	Lutter contre le changement climatique et préserver les ressources
Objectif	Préserver la ressource en eau

FA 1.13	Action	Installer un compteur aux ateliers municipaux sur le récupérateur d'eau de pluie pour quantifier les gains et communiquer sur les résultats
----------------	---------------	---

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Services techniques
Partenaires	

Descriptif	<p>D'un point de vue technique il n'y a pas de grandes difficultés :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Installer un compteur sur le point de consommation de l'eau de pluie, ce point est déjà effectif à Arradon.2. Communiquer les volumes économisés sur le site Internet, le bulletin municipal, en proposant des visites commentées avec des explications sur l'installation, la réglementation et l'usage fait de cette eau de pluie. <p>Cette action poursuit plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Économie de la ressource en eau sur les pratiques communales puisqu'il y a un suivi des consommations,• Économie financière : somme économisée,• Pédagogique auprès des Arradonnais susceptible de les inciter à économiser l'eau chez eux.
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Economies d'eau et financière mensuelles, annuelles par la collectivité• Nombre de publication et/ ou visites• Nombres de personnes aux visites
--	---

Echéancier	<ul style="list-style-type: none">• Action réalisable immédiatement avec la pose du compteur.
-------------------	---

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none">• Suivi mensuel pour le relevé des consommations• Insertion des résultats sur le bulletin, le site Internet, les visites...
-------------------------------------	--

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalité concernée : <ul style="list-style-type: none">• Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles
--	---

Enjeu	Lutter contre le changement climatique et préserver les ressources
Objectif	Préserver la ressource en eau

FA 1.14	Action	Diminuer les consommations d'eau communales
----------------	---------------	---

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon – Syndicat AEP
Maître d'œuvre	Bureau d'étude en environnement spécialisé dans l'eau et paysagistes
Partenaires	CAPV – Agence de l'eau Loire Bretagne - SIAGM

Descriptif	<p>Avec un intitulé général, il s'agit plus ici d'une intention, d'un chantier communal regroupant plusieurs initiatives. Ce « chantier » des économies d'eau à Arradon est également à relier aux fiches actions à destination de la population. La réduction des consommations d'eau publique est ici l'enjeu majeur sachant qu'Arradon réalise déjà des économies d'eau importantes au niveau des espaces verts mais constate une consommation importante dans les cantines et au camping municipal. Un diagnostic des consommations d'eau des bâtiments est en cours.</p> <p>Cela passe par plusieurs biais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une réduction des consommations dans les bâtiments municipaux, • Le choix d'une alternative à la ressource en eau potable : la récupération de l'eau de pluie, qui se fait déjà au niveau des ateliers municipaux. <p>Et de manière plus concrète:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investir dans des équipements économes dans les écoles, la médiathèque, la mairie, les salles de sport (ex : réducteurs de pression, chasse d'eau double commandes, mitigeur thermostatique...) • Étudier un mode de décoration végétale de la ville économe en eau (vivaces, plantes adaptées au manque d'eau estival) dans le cadre de la charte de désherbage et expliquer l'action de la collectivité • Faire l'inventaire des consommations d'eau dans les bâtiments publics, vérifier les installations existantes et réparer les fuites, • Vérifier l'état des réseaux d'alimentation en eau potable et réparer les fuites (à réaliser avec le SIAEP) • Équiper les bâtiments publics de récupérateurs d'eau de pluie, notamment au camping
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Economies d'eau réalisées par mois, par an • Nombre de fuites, points noirs réparés • Diminution des achats annuels de plantes par le service Espaces verts
--	---

Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> • Immédiat : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Installation des équipements économes ➢ Suivi et élimination des fuites dans les bâtiments • Moyen terme : lié aux coûts d'investissement <ul style="list-style-type: none"> ➢ Equipement des bâtiments avec récupérateurs d'eau de pluie et double réseau, ➢ Vérification de l'état des réseaux d'alimentation en eau potable et réparation les fuites
-------------------	--

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des services techniques • budget pour l'acquisition d'équipements économes et la réalisation d'un diagnostic des consommations
-------------------------------------	---

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalité concernée :
<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources 	

Enjeu	Lutter contre le changement climatique et préserver les ressources
Objectif	Préserver la ressource en eau

FA 1.15	Action	Sensibiliser les particuliers et proposer l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie
----------------	---------------	---

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Fournisseur récupérateur eau de pluie
Partenaires	Associations locales, DDASS,

Descriptif	<p>La commune d'Arradon s'est engagée au niveau de ses ateliers municipaux et sur la ZAC de la Brèche à installer des récupérateurs d'eau de pluie. C'est une première étape dans la préservation de la ressource en eau. Pour aller plus loin elle compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les Arradonnais sur la réglementation et les techniques qui concernent la récupération d'eau de pluie. Cela pourra se faire via des réunions publiques, le bulletin municipal, une rubrique sur le site Internet, des interventions des associations locales... • Soutenir l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers en organisant un groupement d'achat, en proposant une subvention. <p>Possibilité de faire témoigner des collectivités, architectes qui ont mis en œuvre cette action ainsi que la DDASS 56 pour la réglementation</p>
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes sensibilisées • Nombre de récupérateurs d'eau de pluie financés
--	--

Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> • Dès 2010
-------------------	--

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Définir le niveau de prise en charge ou non des récupérateurs (100% - 75% - 50% du montant). • La commune peut organiser un groupement d'achat pour obtenir un tarif préférentiel
-------------------------------------	--

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalité concernée :
<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources 	



- Agenda 21 -

Enjeu	Lutter contre le changement climatique et préserver les ressources
Objectif	Préserver la ressource en eau

FA 1.16	Action	Proposer des techniques et une information relatives à la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau
----------------	---------------	---

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Commune d'Arradon
Partenaires	Syndicat AEP, SIAGM, Services de l'Etat, Agence de l'eau Loire-Bretagne, SAUR

Descriptif	<p>Il s'agit d'amplifier l'information disponible sur la qualité de l'eau et les techniques disponibles pour la préserver en la diffusant via le site Internet de la commune, les bulletins municipaux, des réunions thématiques...</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">• Informer sur la mise en place du plan de désherbage (qui est en cours) qui intègre la mise en œuvre de pratiques alternatives au désherbage chimique pour inciter à des pratiques domestiques vertueuses. (Cf. fiche-action 3.4 consacrée au jardinage biologique).• Réaliser une action spécifique visant à améliorer l'information sur la qualité des eaux est à mener. En effet, le public manque de ce type d'information en dehors de certaines périodes.
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Multiplicité des supports de l'information• Suivi de la qualité des eaux pluviales• Suivi de la qualité de l'eau de mer
--	---

Echéancier	<ul style="list-style-type: none">• Actions à initier dès le printemps 2010
-------------------	---

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none">• Pas de moyens particuliers
-------------------------------------	--

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées : <ul style="list-style-type: none">• Épanouissement des tous les êtres humains• Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources• Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
--	---

Enjeu	Poursuivre la politique de renouvellement urbain : Economie d'espace et mixité sociale et d'activités
Objectif	Redynamiser le centre bourg

FA 2.1	Action	Faire de la pédagogie aux enjeux d'économie d'espace auprès des nouveaux acquéreurs
---------------	---------------	---

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Association, bureau d'étude, CAUE du Morbihan, Agence d'urbanisme
Partenaires	SIAGM (chargée de mission urbanisme)

Descriptif
<p>L'économie des ressources naturelles concerne aussi l'économie d'espace. Dans un contexte d'augmentation démographique, le partage de l'espace et des activités qui y sont liées constitue un enjeu fort de développement durable. Cela concerne aussi les futurs acquéreurs souvent désireux d'obtenir des terrains à construire de bonne superficie. L'action consiste à sensibiliser ces futurs acquéreurs à l'économie d'espace lors des acquisitions.</p> <p>Des terrains plus petits, davantage de mitoyenneté, des petits logements collectifs... peuvent parfaitement concourir à proposer un bon cadre de vie (et même meilleur que celui des aménagements réalisés auparavant tout en contribuant au « bien vivre ensemble ») dès lors que la réduction de la taille des terrains est compensée par des espaces de jeux pour les enfants, la préservation d'espaces verts, une moindre emprise au sol de la voiture, davantage d'espace liées aux piétons, aux poussettes, aux vélos, des commerces de proximité. Des terrains plus petits sont aussi moins chers et facilitent l'accession à la propriété à des jeunes.</p> <p>Cette action se veut pédagogique et incitative pour les futurs acquéreurs. Elle prendra plusieurs aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue de conférences débats sur les enjeux d'urbanisme et d'économie d'espace, • Informations délivrées lors de l'acquisition du terrain, de l'élaboration du permis de construire, sous forme d'entretiens et de plaquettes. La commune pourra se rapprocher des chargés de mission du CAUE et du SIAGM pour obtenir des conseils. • Informations délivrées aux vendeurs de terrains constructibles • Articles dans le bulletin municipal, • Information dans les conseils de quartier

Résultats attendus et indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de débats sur le sujet par an • Nombre d'entretiens réalisés par an • Nombre d'articles réalisés par an • Rubrique Internet créée

Echéancier
La commune peut sensibiliser, informer dès 2010.

Moyens humains et financiers
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de conférences sur le sujet : 1000 €/an • Création d'une plaquette disponible à la mairie et distribuée lors des permis de construire : 5000 €

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées :
<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles • Cohésion sociale et territoriale • Épanouissement de tous les êtres humains 	

Enjeu	Poursuivre la politique de renouvellement urbain : Economie d'espace et mixité sociale et d'activités
Objectif	Redynamiser le centre bourg

FA 2.2	Action	Elaborer un plan-guide d'aménagement et de restructuration du centre bourg et de la périphérie en concertation avec la population
---------------	---------------	---

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Bureau d'études, Architecte, Agence d'urbanisme, SEM d'aménagement ...
Partenaires	CAPV, CAUE 56, commissions extra municipales, SIAGM (chargée de mission urbanisme)

Descriptif	<p>La commune d'Arradon se réfère aujourd'hui à son document d'urbanisme. Les ateliers ont proposé d'adjoindre au PLU un document opérationnel et établi de manière concertée : un plan guide d'aménagement.</p> <p>Les ateliers ont permis de préciser les premières grandes orientations de ce plan guide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repenser l'aménagement global entre le centre bourg et les quartiers en prenant comme support de nouvelles voies de communication (bus, vélo, piétons, voies vertes, corridors écologiques...); • Densifier l'habitat en concentrant la voiture et en offrant des espaces de convivialité. L'objectif étant de limiter la création de nouvelles places de stationnement public, il serait déjà intéressant de mesurer la surface d'emprise de la voiture selon les quartiers et de comparer ; • Densifier sans donner une image de concentration, avec un bon équilibre entre logements individuels et logements collectifs ; • Favoriser la convivialité (proximité, mobilier urbain, verdure...); • Repenser les liens espaces publics / espaces privatifs. L'enjeu de l'économie d'espace implique une réduction des espaces privatifs. Cette « perte » se compense par les services et la qualité des espaces publics propres à remplacer les parcelles d'antan ; • Envisager une mixité entre habitat et acteurs économiques sur les zones d'activités (activités nautiques, artisanat, services, architecte...); • Préserver les coupures vertes (trame verte et trame bleue) et les enjeux paysagers d'entrée de ville. <p>La commune d'Arradon se fera accompagner d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'élaboration de cette mission. Le contenu de ce plan guide sera établi en concertation avec la population à l'occasion d'ateliers thématiques : formes urbaines, déplacements, gestion de l'eau, milieux naturels, habitat, mixité sociale ...</p>
-------------------	---

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes associées
--	---

Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> • 12 à 18 mois
-------------------	--

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de l'AMO : 35 000 €
-------------------------------------	--

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées :
Toutes les finalités	



- Agenda 21 -

Enjeu	Poursuivre la politique de renouvellement urbain : Economie d'espace et mixité sociale et d'activités
Objectif	Améliorer les équilibres sociaux et d'activités

FA 2.3	Action	Favoriser l'accès au logement pour tous
---------------	---------------	--

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Commune d'Arradon
Partenaires	Bailleur social – Conseil Général

Descriptif	<p>L'attrait du Golfe du Morbihan a généré une pression foncière très forte depuis plus de trente ans, et plus particulièrement sur Arradon, compte tenu de sa proximité avec la ville centre et de son littoral exceptionnel. Cette pression foncière devrait continuer à augmenter pour deux raisons :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une offre faible du fait des lois récentes qui limitent l'ouverture à l'urbanisation. 2. une demande en hausse puisque le territoire attire une génération relativement aisée en retraite et à la recherche des sites littoraux de qualité. <p>De fait, les prix forts interdisent aux jeunes ménages et aux foyers moins favorisés d'accéder facilement à un logement. En 2009, le parc de logements sociaux est de 7 % seulement (réglementation : 20 % de logements sociaux à toutes les communes de plus 3 500 habitants à partir du 1er janvier 2008).</p> <p>Lors du conseil municipal du lundi 22 septembre 2008, les élus ont donc proposé d'imposer la réalisation d'un minimum de 25 % de surface hors œuvre nette en logements locatifs sociaux dans le programme immobilier de logements réalisés par des opérateurs privés et pour tous programmes collectifs et pavillonnaires, vente de lots libres, pour toute opération collective de plus de 4 lots et pour tous les lotissements à partir de 4 lots.</p> <p>Les propositions issues des ateliers ont souhaité appuyer cette orientation au sein de l'Agenda 21 d'Arradon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le logement social de manière diffuse au sein du centre bourg • Respecter une mixité dans les logements : fonctionnel, confortable, beau, tailles différentes • Respecter des objectifs de performance énergétique pour ces logements pour appuyer l'aspect social de la démarche • Créer des opérations (par exemple sur des petits programmes) mêlant logement social et privé en développant un partenariat avec un bailleur social • Préempter sur des propriétés du centre bourg pour densifier et les proposer à des bailleurs sociaux (étudier un projet avec l'établissement public foncier régional)
-------------------	---

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements sociaux créés • Surface de logements sociaux • - Nombre de bénéficiaires
--	--

Echéancier	<p>Arradon suit une évolution de 30 nouveaux logements par an la délibération ayant été prise depuis septembre 2008, cette disposition est immédiate : soit environ 7 à 8 logements par an.</p>
-------------------	---

Moyens humains et financiers	
-------------------------------------	--

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalité concernée :
	<ul style="list-style-type: none"> • Épanouissement de tous les êtres humains

Enjeu	Poursuivre la politique de renouvellement urbain : Economie d'espace et mixité sociale et d'activités
Objectif	Améliorer les équilibres sociaux et d'activités

FA 2.4	Action	Créer des jardins familiaux
Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon	
Maître d'œuvre	Commune d'Arradon	
Partenaires	Commission de veille écologique – associations de quartiers – magasins de jardinage	
Descriptif	<p>Cette action de création de jardins familiaux, poursuit deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des espaces de solidarité (lieux de rencontres, de lien social, d'accès à la terre et à un jardin) • Créer un lieu de sensibilisation et d'action exemplaire sur la préservation de la biodiversité ce qui implique des pratiques de jardinage naturel <p>Plusieurs étapes vont ponctuer ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier des emprises foncières pour développer ces jardins (exemple : acquisition par la municipalité, mise à disposition gracieuse de terrains privés suite à un appel public, location...) • Définir les critères de participation, d'attribution des parcelles (exemple : quotient familial & niveau revenu, , intergénération...), Cette dynamique peut aussi donner lieu à la création d'une association ou être relayée par une association de quartier déjà existante. • Faire connaître et animer la démarche ce qui passe par un rôle actif de la municipalité et des commissions de veille écologique, un appel à bénévoles auprès des Arradonnais jardiniers amateurs, (supports mobilisables : bulletin municipal, flyers et réunions d'information spécifiques...) • Définir un règlement des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité (pas de produits phytosanitaires ni d'engrais chimiques, mise en place de composteurs, récupération d'eau et pratiques économes en eau, saisonnalité des produits...) et sensibiliser les utilisateurs mais également tous les habitants en prenant ces jardins comme exemple. 	

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes participants aux jardins familiaux • Surface de jardins familiaux créés • Quantité et qualité des supports d'information et de mobilisation
--	---

Echéancier	Printemps 2011
-------------------	----------------

Moyens humains et financiers	<p>Budget à prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si besoin d'acquisition ou de location des terrains par la commune • si besoin d'achats de matériels de jardinage mutualisés (partenariat avec un magasin de jardinage, logique d'achats groupés, plusieurs pistes sont à étudier en veillant, le cas échéant, à respecter les impératifs de la commande publique) • pour les réunions d'informations et les publications de sensibilisation • pour le temps d'animation à dégager de la part des services techniques, des élus, des associations volontaires et des membres des commissions
-------------------------------------	---

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	<p>Finalités concernées :</p> <p>Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Cohésion sociale et territoriale Epanouissement de tous les êtres humains Dynamique de production et de consommation responsable</p>
--	--

Enjeu	Poursuivre la politique de renouvellement urbain : Economie d'espace et mixité sociale et d'activités
Objectif	Améliorer les équilibres sociaux et d'activités

FA 2.5	Action	Améliorer l'accueil des personnes âgées
---------------	---------------	--

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Services municipaux – commission extra municipale veille sociale et intergénération
Partenaires	Conseil Général du Morbihan – CPAM -

Descriptif	<p>La commune d'Arradon dispose déjà d'une offre conséquente en structures d'accueil avec 4 équipements (Foyer logement de Kerneth, résidence Les Îles pour personnes désorientées, résidence Hespérie, maison Notre Dame du Vincin).</p> <p>Toutefois, certains manques ont été mis en évidence et notamment le développement d'une offre en logements « intermédiaires ». il s'agit d'un habitat spécifique pour les personnes âgées non dépendantes qui serait une alternative entre le foyer et le maintien à domicile (sachant qu'il y a déjà beaucoup de services), un habitat à mi chemin entre le logement « classique » et le foyer.</p> <p>Préalables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins et anticiper le vieillissement de la population : quantifier le nombre de places • Identifier le gestionnaire de ces logements : maîtrise communale ou partenariat avec les structures existantes • Définir les critères d'éligibilités • Valoriser un habitat existant qui serait à rénover (partenariat bailleur social ?) ou envisager une construction neuve • Créer un équipement performant énergétiquement et respectueux d'un cahier des charges environnemental exigeant. <p>La commune d'Arradon peut solliciter le Conseil Général du Morbihan, organisme compétent en matière d'action sociale, la CPAM du Morbihan...</p>
-------------------	---

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de places créées
--	---

Echéancier	Etat des lieux / partenariats / programme / maîtrise d'œuvre et marchés de travaux puis construction : 3 à 5 ans de suivi du projet à compter du lancement de l'opération.
-------------------	--

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins et suivi par les services de la commune • Acquisition foncière du terrain à construire ou du bâtiment à rénover • Réalisation ou aménagement du bâtiment
-------------------------------------	---

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées
	<ul style="list-style-type: none"> • Cohésion sociale et territoriale • Epanouissement de tous les êtres humains



- Agenda 21 -

Enjeu	Poursuivre la politique de renouvellement urbain : Economie d'espace et mixité sociale et d'activités
Objectif	Dynamiser la vie locale

FA 2.6	Action	Organiser la réflexion et l'échange avec la population sur les enjeux du développement durable et les projets communaux
---------------	---------------	--

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Services municipaux / Commissions extra municipales / Associations
Partenaires	

Descriptif
<p>Arradon se caractérise par une volonté municipale d'associer ses habitants à l'exemple des 8 commissions extra-municipales créées :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Veille écologique✓ Économique et touristique,✓ Intergénération, ouverture au monde et culture de paix,✓ Vie associative et sportive,✓ Vie culturelle,✓ Communication,✓ Jeunesse et citoyenneté,✓ Veille sociale. <p>En plus de la prise en compte des propositions issues de ces groupes de réflexions (certaines propositions relayées par les ateliers ont donné les actions de l'Agenda21 : l'audit énergétique communal, le plan de déplacement...), l'Agenda 21 souhaite proposer des leviers supplémentaires pour impliquer les Arradonnais à la vie locale :</p> <ul style="list-style-type: none">• La réalisation d'une communication régulière sur les actions de l'Agenda 21, leur état d'avancement, l'intégration de la population à leur mise en œuvre, la publication des résultats et indicateurs dans le bulletin municipal.• La sollicitation des associations pour sensibiliser, relayer et diffuser les informations avec la possibilité de créer un groupe les fédérant autour des enjeux locaux et d'un développement durable et solidaire• Développer la démocratie locale en s'appuyant sur le centre culturel, la médiathèque et les réunions de quartiers pour aborder des thèmes locaux (déplacements, économie sociale et solidaire, biodiversité, enjeux énergétiques...) et engager des débats sur les questions de développement durable, des temps de partage et de sensibilisation animés par les élus, les membres des commissions extra municipales, des représentants associatifs.

Résultats attendus et indicateurs
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de soirées réalisées• Diversité des thèmes abordés• Nombre de personnes sensibilisées et/ou mobilisées• Qualité des partenariats avec les associations

Echéancier
En continu, évaluation au rythme des bulletins municipaux (création d'une rubrique présentant les avancées en matière de développement durable et solidaire et état d'avancement des actions)

Moyens humains et financiers
Temps d'animation et de préparation de soirées – prévoir une ligne au budget pour solliciter des intervenants

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées :
Toutes les finalités	

Enjeu	Poursuivre la politique de renouvellement urbain : économie d'espace, mixité sociale et d'activités
Objectif	Dynamiser la vie locale

FA 2.7	Action	Proposer des manifestations culturelles et sportives accessibles au plus grand nombre et complémentaires
---------------	---------------	--

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Service culturel, service relations extérieures, Service communication
Partenaires	Associations locales

Descriptif	<p>La Ville d'Arradon établit déjà tous les ans un calendrier des manifestations culturelles qui sont nombreuses dans la commune. Cependant, il semble qu'il y ait un manque de concertation dans l'organisation, de celles-ci, voir même parfois une redondance, ou même concurrence entre certaines manifestations (thèmes ; dates, lieu...)</p> <p>D'autre part, les manifestations culturelles et sportives ne doivent pas s'opposer mais au contraire être complémentaires et s'ouvrir au plus grand nombre.</p> <p>Parmi les idées pour les manifestations proposées, on trouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des journées sans voitures. - Sortir les voitures de la place communale pour qu'elle soit investie par des manifestations publiques, sportives ou culturelles (cf. animation et dynamique créée lors du marché du fait de la fermeture de la rue principale) qui soient accessibles à tous. - Organiser un concours, une boîte à idées pour organiser une manifestation publique et ne pas hésiter à solliciter les écoles et les associations. - Créer une ou plusieurs manifestations sur la place en proposant aux associations de se produire en public - Créer et re-crée des rencontres inter-quartiers.
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre supplémentaire de manifestations et calendrier des manifestations • Fréquentation des manifestations • Mélange social et générationnel des personnes fréquentant les manifestations (par questionnaire)
--	--

Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> • Septembre 2010 (le calendrier annuel des manifestations est établi en septembre)
-------------------	--

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Services de la commune et coûts induits par la mise à disposition de moyens humains et matériels
-------------------------------------	--

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées : <ul style="list-style-type: none"> • Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations • Épanouissement de tous les êtres humains
--	--

Enjeu	Faire du développement économique en favorisant le petit commerce, les activités nautiques, les circuits courts et le tourisme
Objectif	Maintenir le petit commerce en centre bourg

FA 3.1	Action	Occuper le local commercial communal par un petit commerce atypique
---------------	---------------	---

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	
Partenaires	Commerçants, associations de la commune

Descriptif	<p>La commune possède en centre-ville un local qui héberge un commerce. Pour aider au maintien du petit commerce en centre-ville, la ville d'Arradon souhaite accueillir un commerce atypique qui propose des produits et / ou des services qui n'entrent pas en concurrence ni avec les commerces existants en centre-ville, ni avec les grandes surfaces périphériques.</p> <p>Ce commerce pour être, par exemple, une épicerie fine ou commerce biologique ou équitable, un commerce aux horaires souples ou qui propose le portage des courses à domicile...</p>
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation et viabilité de ce nouveau commerce • Satisfaction des Arradonnais
--	---

Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à candidature à la libération du local par le commerce actuellement en place
-------------------	--

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Services de la commune
-------------------------------------	--

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées : <ul style="list-style-type: none"> • Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations • Développement suivant des modes de consommation responsables
--	--



- Agenda 21 -

Enjeu	Faire du développement économique en favorisant le petit commerce, les activités nautiques, les circuits courts et le tourisme
Objectif	Favoriser les circuits courts et l'agrobiologie

FA 3.2	Action	Encourager l'agrobiologie dans les repas scolaires
---------------	---------------	--

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Service scolaire, Service restauration
Partenaires	Agriculteurs bios, GAB, réseau Cohérence

Descriptif	<p>Introduire des aliments bios dans les repas, ou des repas bios dans les menus des restaurants scolaires a un double bénéfice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les consommateurs : qualité nutritionnelle, absence de résidus de pesticides... • Pour la filière bio. En effet en créant des débouchés (en achetant les produits), la ville encourage les agriculteurs à développer la filière.
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de repas biologiques servis • Installation ou conversion d'agriculteurs bios sur la commune
--	---

Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> • Dès 2010 , introduction de produits puis de repas bio dans les repas servis dans les restaurants scolaires avec augmentation du volume et de la fréquence
-------------------	---

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Formation du personnel de la cantine à la confection de repas bio (avec maîtrise des coûts par substitution des protéines animales) : 5 à 10 jours de formation • Communication de la commune auprès de la population (bulletin municipal, site) et de la profession agricole
-------------------------------------	---

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	<p>Finalités concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations • Épanouissement de tous les êtres humains • Dynamique suivant des modes de production et de consommation responsables
--	--



- Agenda 21 -

Enjeu	Faire du développement économique en favorisant le petit commerce, les activités nautiques, les circuits courts et le tourisme
Objectif	Favoriser les circuits courts et l'agrobiologie

FA 3.3	Action	Proposer aux agriculteurs d'ouvrir les exploitations aux visites
---------------	---------------	--

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Service patrimoine, service communication
Partenaires	Agriculteurs

Descriptif	
La visite d'exploitations agricoles par des particuliers est une expérience bien plus pédagogique que n'importe quel discours. C'est pourquoi il faut convaincre les agriculteurs d'accepter les visites. Bien évidemment ces visites seront planifiées et organisées.	

Résultats attendus et indicateurs	
<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'exploitations agricoles ouvertes aux visites• Nombre de visites par an	

Echéancier	
Ce type de visite existe déjà lors des journées du patrimoine. Elles seraient à réitérer plus régulièrement en fonction du nombre d'exploitations partenaires (par ex : si 5 exploitations sont d'accord pour jouer le jeu => une visite tous les 2 mois).	

Moyens humains et financiers	
Les services de la commune seront essentiellement mobilisés sur de l'organisation et de la communication. Pas de frais supplémentaires à prévoir.	

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées :
<ul style="list-style-type: none">• Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations• Épanouissement de tous les êtres humains	

Enjeu	Faire du développement économique en favorisant le petit commerce, les activités nautiques, les circuits courts et le tourisme
Objectif	Favoriser les circuits courts et l'agrobiologie

FA 3.4	Action	Faire de la pédagogie sur le jardinage biologique
---------------	---------------	---

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	
Partenaires	Association de jardiniers, GAB56, associations locales, point de vente et magasins de jardinage, SIAGM...

Descriptif	<p>Les bienfaits du jardinage biologique sont acquis : les pesticides et engrais chimiques polluent l'air, les sols et l'eau et sont dangereux pour la santé. Ils sont aussi destructeurs de biodiversité.</p> <p>Désormais, de plus en plus d'individus souhaitent se mettre au jardinage bio mais ne savent pas trop comment s'y prendre. En effet, en quelques décennies de chimisation du jardinage, beaucoup de connaissances de base, de « trucs » de jardiniers qui se transmettaient par l'usage se sont perdus. D'autre part les semences traditionnelles ont disparues remplacées par des cultivars standardisés.</p> <p>Il est donc nécessaire de mettre en place une pédagogie sur le jardinage biologique pour aider les habitants à changer leurs pratiques. Cette pédagogie peut être mise en place en partenariat avec des associations spécialisées. Elle pourrait être étayée par les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conférences contre les pesticides, sur le jardinage biologique, sur les semences traditionnelles (Kokopelli), • Communication de la commune qui tend vers le « zéro pesticides » : problèmes rencontrés et solutions, • Diffusion des petits guides de la MCE (Pesticides, danger !, Mauvaises herbes on vous aime, Comment jardiner sans pesticides, Ces petits animaux qui aident le jardinier, Composter au jardin, c'est facile), • Visites d'exploitations maraîchères en bio en mai, juin, • Visites de jardins potagers de la commune, • Bourse d'échange de semences « maison » et de légumes
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Accentuer la veille sur qualité des eaux pluviales et observer éventuellement des incidences • Nombre de jardiniers convertis au biologique • Nombres de visites de maraîchers et de jardins de la commune • Bourse aux semences « maison » et aux légumes : nombre de participants
--	--

Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> • Début 2010, avant les semis (février, mars), série de conférences (une tous les 15 j ?) • Mai-juin 2010 : visite d'une exploitation maraîchère bio • Octobre 2010 : bourse d'échange de semences « maison », de légumes et concours
-------------------	---

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Trois conférences : 1500 € • Visite d'exploitation maraîchère : 500 € • Les petits guides de la MCE : 1000 à 0,65 € = 650 € • Du temps d'animation pour le reste (services de la commune + associations) <p>A voir avec le SIAGM s'il existe des possibilités de financements complémentaires</p>
-------------------------------------	--

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées :
<ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources • Épanouissement de tous les êtres humains • Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable 	



- Agenda 21 -

Enjeu	Faire du développement économique en favorisant le petit commerce, les activités nautiques, les circuits courts et le tourisme
Objectif	Accompagner les acteurs touristiques vers des démarches plus vertueuses

FA 3.5	Action	Organiser l'accueil des camping-cars
---------------	---------------	--------------------------------------

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Service communication, Service entretien, Service technique
Partenaires	Camping, office du tourisme

Descriptif	
<p>Les camping-cars sont de plus en plus présents en saison touristique, et envahissent peu à peu l'espace : stationnement anarchique, utilisation plus ou moins respectueuse des aires de service, utilisation de voirie trop étroite...</p> <p>C'est pourquoi la commune ressent le besoin d'organiser l'accueil des camping-cars, pour la bonne cohabitation de tous.</p> <p>Pour cela, il est prévu :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un aménagement pour aire d'accueil des camping-cars avec une signalétique à l'entrée d'Arradon• De valoriser et de s'appuyer sur le camping municipal, proche du bourg, levier d'animation, capable de contenir les camping-cars à l'année avec l'aménagement d'une aire d'accueil• Créer une borne d'information à Gahinet pour les camping-cars	

Résultats attendus et indicateurs	
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de camping-cars accueillis sur les aires d'accueil / Nombre de camping-car garés ailleurs• Modification des comportements sur les aires de service• Circulation plus fluide en l'absence de camping-cars sur certaines voiries étroites	

Echéancier	
<ul style="list-style-type: none">• La communication et les installations doivent être prêtes pour le début de la saison touristique. Les travaux et les accords (avec le camping par exemple) seront réalisés.	

Moyens humains et financiers	
Définir le coût pour l'aire d'accueil (de 10 000 à 40 000 euros selon la qualité de service proposés) et la borne d'information	

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées
<ul style="list-style-type: none">• Cohésion sociale et solidarité• Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable	



- Agenda 21 -

Enjeu	Faire du développement économique en favorisant le petit commerce, les activités nautiques, les circuits courts et le tourisme
Objectif	Accompagner les acteurs touristiques vers des pratiques plus vertueuses

FA 3.6	Action	Développer la pédagogie du développement durable auprès des touristes
---------------	---------------	---

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Service communication
Partenaires	Office du tourisme, SIAGM (chargée de mission tourisme durable), tous les acteurs du tourisme

Descriptif	<p>La période des vacances est un moment où l'on est à la fois plus « laxiste » vis-à-vis de son comportement (tri des déchets, économie d'eau, façon de consommer...) et où l'on peut aussi être plus réceptif à des messages pédagogiques. C'est donc un moment privilégié pour faire des rappels sur les gestes quotidiens du développement durable.</p> <p>De plus, une commune qui engage son territoire sur la voie du développement durable et solidaire se doit de l'afficher et d'informer toutes personnes séjournant sur son territoire</p> <p>Les messages pédagogiques doivent être délivrés dans les lieux de séjour (hôtel, gîtes, camping...), dans les lieux d'activité (port, école de voile, chemin de randonnée...), dans les lieux dédiés de tourisme (office de tourisme, aire d'accueil de camping-cars...). Des animations spécifiques peuvent aussi être mises en place sur des thèmes particuliers : biodiversité, patrimoine historique, activités littorales...</p>
-------------------	---

Résultats attendus et indicateurs	
Observer si les actions engendrent :	<ul style="list-style-type: none">• Une diminution des consommations d'eau en été• Une amélioration de la qualité du tri des déchets• Nombre de participants aux animations

Echéancier	
	<ul style="list-style-type: none">• La campagne de sensibilisation auprès des touristes doit être prête pour la prochaine saison touristique

Moyens humains et financiers	
	Services de la commune, Office de tourisme et SIAGM

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées :
	<ul style="list-style-type: none">• Cohésion sociale et solidarité• Développement suivant des modes de production et de consommation responsables



- Agenda 21 -

Enjeu	Préserver le cadre de vie des habitants et mettre en valeur le patrimoine
Objectif	Protéger et sensibiliser à la diversité des milieux, des paysages et du patrimoine arradonnais

FA 4.1	Action	Réaliser des actions pédagogiques sur les enjeux des milieux naturels
---------------	---------------	---

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Service communication, animation jeunesse
Partenaires	Associations locales, écoles, office de tourisme, SIAGM, commission de veille écologique...

Descriptif	<p>Pour être acceptée par la population, toute action forte de la municipalité doit être accompagnée de pédagogie. La Ville d'Arradon décide de s'engager fortement pour la protection des milieux naturels, la biodiversité et les paysages. Il est donc souhaitable qu'elle mène simultanément une campagne de sensibilisation sur ce sujet.</p> <p>Les actions de sensibilisation peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des visites et animations sur des sites remarquables au niveau biodiversité, - l'apprentissage des bonnes pratiques, - le rappel des obligations légales auprès des citoyens, - le relais auprès des associations locales, - des animations dans les écoles...
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • augmentation de la biodiversité • changement des pratiques • nombre de personnes ayant bénéficiées de la sensibilisation
--	--

Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> • Dès que possible, chaque période de l'année permettant d'aborder la biodiversité
-------------------	--

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Les services concernés de la commune • Les chargés de mission nature du SIAGM • Etc.
-------------------------------------	--

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	<p>Finalités concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources • Cohésion sociale entre territoires et entre générations • Épanouissement de tous les êtres humains
--	--



- Agenda 21 -

Enjeu	Préserver le cadre de vie des habitants et mettre en valeur le patrimoine
Objectif	Protéger la diversité des milieux et des paysages arradonnais

FA 4.2	Action	Tendre à une gestion exemplaire des espaces publics
---------------	---------------	---

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Service espace vert / espace naturel – Service voirie
Partenaires	CNFPT, SIAGM, commission de veille écologique

Descriptif	<p>La gestion des espaces publics est liée à de nombreux facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrosage / économie d'eau - Désherbage (pesticides ou méthodes alternatives) et gestion différenciée - Pâturage extensif d'espace à maintenir ouvert (à l'aide d'espèces conservatoires : highlands cattle...) - Choix des essences : locales, résistantes, vivaces, nécessitant peu d'entretien... - Nettoyage des voiries : recyclage de l'eau / détergents utilisés ? / fréquence - Fréquence de tonte des pelouses / fauchage tardif/ mulching des déchets de tontes - Taille des haies. <p>La commune d'Arradon, dans ce cadre, va initier en interne un plan de désherbage, en se basant sur les recommandations du cahier des charges du SIAGM. Elle fera valider son plan auprès du SAIGM par la suite.</p>
-------------------	---

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des consommations d'eau • Diminution des consommations de pesticides pour atteindre le « zéro pesticides » • Propreté des espaces publics => éducation à la notion de « propre » • Quantité de déchets verts sur l'espace public
--	---

Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> • Dès la campagne de désherbage 2010
-------------------	--

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Formation à « l'utilisation raisonnées des produits phytosanitaires » du CNFPT pour tous les agents applicateurs • Réalisation d'un plan de désherbage selon le cahier des charges du SIAGM (coût supporté interne)
-------------------------------------	--

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	<p>Finalités concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources • Développement suivant des modes de production responsables
--	---



- Agenda 21 -

Enjeu	Préserver le cadre de vie des habitants et mettre en valeur le patrimoine
Objectif	Protéger la diversité des milieux et des paysages arradonnais

FA 4.3	Action	Initier une opération de plantation de haies auprès des agriculteurs
---------------	---------------	--

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	
Partenaires	Chambre d'agriculture, agriculteurs, commission de veille écologique

Descriptif	<p>Le maillage bocager permet d'abriter une grande biodiversité. Il crée des microclimats protecteurs de la faune et est en soi une richesse floristique. Quand le maillage des haies est important, il agit aussi en tant que corridor écologique et permet les échanges de populations animales. La haie permet de lutter contre l'érosion des terres arables et les transferts vers le golfe du Morbihan des matières en suspension, bactéries et autres polluants. Enfin les haies stockent le carbone et joue ainsi un rôle dans la lutte contre l'effet de serre.</p> <p>Pour la richesse et l'équilibre du territoire, il est donc intéressant d'inciter les agriculteurs à maintenir, entretenir et replanter des haies. Pour l'agriculteur, la haie est une protection pour les animaux d'élevage, une aide contre l'érosion des sols, un apport d'insectes pollinisateurs et une potentielle source de diversification en revendant le bois d'entretien des talus en bois-énergie.</p> <p>La commune peut inciter la replantation de haies de manière directe (prime au mètre linéaire replanté) ou indirecte en assurant un débouché (achat de bois-énergie aux agriculteurs par exemple). La commune peut réaliser un inventaire des haies et l'inscrire au PLU et réaliser des plantations à vocation pédagogique.</p>
-------------------	---

Résultats attendus et indicateurs	
	<ul style="list-style-type: none">• Linéaire de haies replantées

Echéancier	
	<ul style="list-style-type: none">• Plantation à l'automne

Moyens humains et financiers	
	Voir avec la Chambre d'agriculture les aides existantes et les moyens humains

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées
	<ul style="list-style-type: none">• Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources• Développement suivant des modes de production responsables• Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Enjeu	Préserver le cadre de vie des habitants et mettre en valeur le patrimoine
Objectif	Protéger et sensibiliser à la diversité des milieux, des paysages et du patrimoine arradonnais

FA 4.4	Action	Communiquer sur le patrimoine
---------------	---------------	-------------------------------

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Service communication
Partenaires	Associations locales, syndicat d'initiative, webmaster, commission de veille écologique

Descriptif	<p>Le Patrimoine historique est bien présent, connu et préservé sur le territoire de la commune d'Arradon mais cela semble peu connu de certains habitants et des visiteurs.</p> <p>L'accès à la culture entrant dans le champ du développement durable, il semble intéressant que la commune développe sa communication autour du patrimoine historique par quelques actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engager une action de sensibilisation sur le patrimoine avec les écoles et l'association des sites mégalithiques de Bretagne • Insérer des informations sur le patrimoine dans le bulletin municipal • Rappeler que l'inventaire du patrimoine est disponible au point I (cartes + circuits + inventaires photographiques + bornes informations) et rappeler aux Arradonnais que le point I n'est pas réservé aux touristes et qu'ils peuvent y trouver de nombreuses informations sur leur commune... • Enrichir le site Internet de la ville avec ces informations : développer un volet patrimoine historique et culturel sur le site avec téléchargements de documents • Commission Patrimoine
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites sur les sites historiques
--	---

Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> • Dès 2010
-------------------	--

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques journées de travail pour un chargé de communication • 1 animateur dans les écoles ou rémunération des animations • Budget webmaster pour mise à jour du site Internet
-------------------------------------	--

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées : <ul style="list-style-type: none"> • Cohésion sociale entre territoires et entre générations • Épanouissement de tous les êtres humains
--	--



- Agenda 21 -

Enjeu	Préserver le cadre de vie des habitants et mettre en valeur le patrimoine
Objectif	Diminuer le volume des déchets à la source et améliorer le recyclage

FA 4.5	Action	Sensibiliser au tri des déchets
---------------	---------------	---------------------------------

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Service déchet, Service communication
Partenaires	ADEME, Conseil Général du Morbihan, Eco Emballage, Communauté d'agglomération du Pays de Vannes, associations locales, CDDP56, Syndicats d'initiative, professionnels du tourisme

Descriptif	<p>On le sait par expérience, on peut mettre autant de moyens techniques que l'on veut au service d'une cause, s'il n'y a pas de pédagogie associée, les efforts ne portent pas leurs fruits. Il ne faut donc pas négliger l'aspect pédagogique du tri et de la réduction des déchets, qui doit être continu et répétitif.</p> <p>Toutes les populations doivent être touchées. La population permanente (rappel dans le bulletin municipal) peut aussi être touchée via les enfants et ados qui sont souvent prescripteurs dans les familles (pédagogie dans les écoles et collèges).</p> <p>Il est plus difficile de toucher les vacanciers, qu'ils soient touristes occasionnels (hôtels, campings, gîtes...) ou réguliers (résidents secondaires). D'une part, souvent le comportement d'un vacancier est souvent moins responsable, plus détendu, plus laxiste... D'autre part, les consignes de tri peuvent être différentes des consignes du lieu d'habitation principale.</p>
-------------------	---

Résultats attendus et indicateurs	
	<ul style="list-style-type: none">• Qualité du tri• Tonnage de déchets triés en augmentation et tonnage de déchets résiduels en diminution

Echéancier	
	<ul style="list-style-type: none">• Rechercher et/ou formation des intervenants courant hiver 2009 / 2010 (animateur salarié de la collectivité ou partenariat avec des associations locales)• Intervention dans les écoles et les collèges dès la prochaine année scolaire (information auprès des établissements scolaires en juin 2010)• Travail de partenariat avec les professionnels du tourisme pour trouver une formule adaptée courant hiver 2009 / 2010 pour une communication aux vacanciers dès le début de la saison touristique 2010.

Moyens humains et financiers	
ou	<ul style="list-style-type: none">• Un animateur « déchet » à temps plein• Un chargé de mi-temps à mi-temps pour travailler avec les services déchets et communication, animer les réunions et trouver les partenariats avec des structures d'animation pédagogiques• + la rémunération des animations réalisées par le(s) prestataires extérieurs.

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées :
Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable Protection des milieux, de la biodiversité et des ressources	

Enjeu	Préserver le cadre de vie des habitants et mettre en valeur le patrimoine
Objectif	Diminuer le volume de déchets à la source et améliorer le recyclage

FA 4.6	Action	Favoriser l'installation d'une benne de collecte des déchets verts lors des périodes de tailles et de tontes dans les quartiers les plus peuplés
---------------	---------------	--

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Service déchet
Partenaires	ADEME, Conseil Général du Morbihan, Communauté d'agglomération du Pays de Vannes, SYSEM.

Descriptif	<p>Actuellement, les déchets verts sont récupérés dans les déchetteries, puis regroupés et broyés sur les plateformes de broyage de Theix (Bonnervo) et de Sarzeau (La Lande du Matz). Transformés en compost, ils sont utilisés comme amendement organique pour les terres agricoles.</p> <p>Cela suppose un apport volontaire, à l'aide d'un véhicule personnel, des tailles de haie et tontes de pelouse des particuliers dans les déchetteries.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La présence d'une benne dédiée dans le quartier éviterait de nombreux déplacements engendrant un gain en termes de CO₂, d'énergie et de temps. • Le service de proximité facilitant la tâche des habitants, la quantité de déchets verts collectés devrait augmenter. • Enfin, la présence d'une benne dans un quartier pendant un laps de temps donné (une quinzaine de jours par exemple) peut engendrer une solidarité entre les voisins qui vont tous entretenir leurs jardins en même temps et pourquoi pas ensemble.
-------------------	---

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la quantité de déchets verts récoltée • Baisse des déplacements individuels vers la déchetterie et donc des émissions de CO₂ • Solidarité entre voisins
--	--

Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> • Printemps 2010, prochaine période de taille des haies • Deux périodes par an, au printemps et à l'automne à raison de la présence de la benne sur 1 week-end et une communication préalable appropriée.
-------------------	--

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier le coût d'achat, de location ou de la mise à disposition une benne ainsi que le coût de fonctionnement (transport, et transfert des déchets verts sur une plateforme de broyage) • Transport de quartiers à quartier par les services techniques de la commune
-------------------------------------	---

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	Finalités concernées
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre le changement climatique • Cohésion sociale et solidarité • Mode de production et de consommation responsable 	

Enjeu	Préserver le cadre de vie des habitants et mettre en valeur le patrimoine
Objectif	Diminuer le volume de déchets à la source et améliorer le recyclage

FA 4.7	Action	Étudier les possibilités de compostage collectif en lotissement, en petit collectif dans des jardins
---------------	---------------	--

Maître d'ouvrage	Commune d'Arradon
Maître d'œuvre	Service déchet
Partenaires	ADEME, Conseil Général du Morbihan, Communauté d'agglomération du Pays de Vannes, association de jardiniers, maison de quartier...

Descriptif	<p>Actuellement, la Communauté d'agglomération du Pays de Vannes ne collecte pas les déchets verts en porte à porte. Seuls les déchets verts apportés en déchetterie (taille de haie, tonte de pelouse) sont compostés. Il s'agit donc uniquement des « gros volumes ».</p> <p>Pourtant, les déchets verts au quotidien (déchets de cuisine, bouquet fané, petit jardinage, potager...) sont aussi intéressants et faciles à composter (plus variés, compost plus riche). Ils occupent près d'un tiers de nos poubelles. Pratiquer un compostage de proximité permet donc de réduire le tonnage de nos déchets résiduels, de limiter leur transport et de les valoriser.</p> <p>Pour encourager le compostage individuel, la Communauté du Pays de Vannes propose des composteurs individuels pour les particuliers. Cependant, il n'est pas toujours facile d'installer un composteur chez soi et de s'en occuper seul. C'est pourquoi, il peut être intéressant de se regrouper pour mettre en place un petit compostage collectif, dans un petit immeuble, un lotissement, dans les jardins...</p> <p>Le compostage collectif revêt également un aspect social puisqu'il permet aux plus réticents de profiter de l'expérience et des encouragements de leurs voisins. L'entretien du compost (même s'il est limité) peut également être fait à tour de rôle.</p>
-------------------	--

Résultats attendus et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse du tonnage des déchets résiduels collectés en port à porte • Solidarité dans les quartiers
--	--

Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> • Dès que possible, le compost étant mature seulement au bout d'une année
-------------------	---

Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • La commune recense les besoins (communication par bulletin et site) avec inscription des quartiers • Détermination du coût d'un composteur collectif et de son financement par la collectivité
-------------------------------------	---

Cadre de référence national de reconnaissance des Agenda 21	<p>Finalités concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre le changement climatique • Cohésion sociale et solidarité • Mode de production et de consommation responsable
--	--